

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 29 mai 2026
Date de publication 8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Véronique ROUSSEL pouvoir donné à Carmen MONNE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_05062026

N°08 : DENOMINATION SQUARE DU JUMELAGE
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Le 6 juin 1976, JEAN-PIERRE DAVOT maire et GEORJ SCHÄFER bourgmestre de Gernsheim ont posé les premières pierres d'une relation de confiance et d'amitié en signant la charte du jumelage.

A l'occasion du 50ème anniversaire du jumelage avec Gernsheim, il est proposé de dénommer la place où se situe la première pierre symbolisant notre jumelage (en face de la place Jean Jaurès sur laquelle se situe le monument aux morts) et qui n'a, actuellement, pas de dénomination : « Square du Jumelage ».

L'inauguration officielle de cette dénomination se tiendra le dimanche 5 juillet à l'occasion de la venue de la délégation allemande de Gernsheim.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines et Attractivité économique, touristique, culturelle et de loisirs du 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la dénomination** de la place située en face de la place Jean Jaurès, entre la rue des Anciens combattants et l'avenue du Général Leclerc : **Square du Jumelage**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Devaux*....., secrétaire de séance